

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ADMINISTRATION GENERALE

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS
DU CONSEIL MUNICIPAL DES
CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DES
CONSEILS D'ÉCOLES DES
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE DE LA COMMUNE

Délibération : 07.2020.036

Transmis en préfecture le :

24 juillet 2020

Séance du : 23 juillet 2020

Compte-rendu affiché le 24 juillet 2020

Date de convocation
du Conseil Municipal : 17 juillet 2020

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Mohamed GUOUGUENI, Pascale ROTIVEL, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Ikrame TOURI, Frédéric RAGON, Eric VALOIS, Coralie TRACQ, Roland CRIMIER, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

Ikrame TOURI à Sonia MONFORT, Frédéric RAGON à Claudia VOLFF, Eric VALOIS à Jacky BÉJEAN, Coralie TRACQ à Yamina SERI, Roland CRIMIER à Philippe MASSON, Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Bruno DANDOY

Vu le Décret n°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires,

Vu l'article L421-2 du Code de l'Éducation relatif aux collèges et lycées et à l'article L421-22 relatif aux dispositions applicables aux lycées d'enseignement général et technologique agricole et aux lycées professionnels agricoles,

Il convient de désigner les représentants du conseil municipal au sein des conseils d'écoles et conseils d'administration, comme suit :

Établissement scolaire	Nombre de représentants	Nom du (des) titulaire(s)	Nom du (des) suppléant(s)
École Maternelle Bergier	Le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal	Laure LAURENT comme représentant du Maire + Delphine CHAPUIS	
École Maternelle Guilloux	Le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal	Laure LAURENT comme représentant du Maire + Delphine CHAPUIS	
École Primaire Mouton	Le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal	Laure LAURENT comme représentant du Maire + Delphine CHAPUIS	
École Primaire Guilloux	Le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal	Laure LAURENT comme représentant du Maire + Delphine CHAPUIS	
École Paul Frantz	Le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal	Laure LAURENT comme représentant du Maire + Delphine CHAPUIS	
O.G.E.C.	2 représentants (1T+1S)	Delphine CHAPUIS	Jacky BEJEAN
Collège Jean Giono	2 représentants (1T+1S)	Delphine CHAPUIS	Laure LAURENT
Collège D'Aubarède	2 représentants (1T+1S)	Aïcha BEZZAYER	Delphine CHAPUIS
Lycée Descartes	4 représentants (2 titulaires + 2 suppléants)	Marylène MILLET et Delphine CHAPUIS	Ikrame TOURI et Jacky BEJEAN
Lycée André Paillot	1 représentant + 1 suppléant	Laure LAURENT	Delphine CHAPUIS

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **DÉSIGNER** les représentants du conseil municipal au sein des différents établissements scolaires de la commune tels que détaillés ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bruno DANDOY,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,
Monsieur Guougueni n'ayant pas pris part au vote,

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 26 voix Pour et Abstention : 8.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,

Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Roland CRIMIER, Jean-Christian DARNE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.